



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juin 2013
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6989^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 27 juin 2013, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 27 juin 2013, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6989^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu des exposés présentés, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, et le général de division Delali Johnson Sakyi, commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Les membres du Conseil, M. Mulet, le général de division Sakyi et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues ».

